

Organisme certificateur

11, rue Francis de Pressensé
93571 LA PLAINE ST DENIS Cedex
Tél. : 01 41 62 80 00 - Fax : 01 49 17 90 00
www.marque-nf.com

**Organisme mandaté par
AFNOR Certification**

1, rue Gaston Boissier
75724 PARIS Cedex 15
Tél. : 01 40 43 37 00 - Fax : 01 40 43 37 37
www.lne.fr

REGLES DE CERTIFICATION

MARQUE NF

Tubes en polyéthylène PE pour réseaux de distribution de gaz combustibles, réseaux de distribution d'eau potable, irrigation et applications industrie, eau non potable et assainissement sous pression

PARTIE 5

INTERVENANTS

SOMMAIRE

- 5.1. Organisme mandaté
- 5.2. Organismes d'audits
- 5.3. Organismes d'essais
- 5.4. Comité de Marque
- 5.5. Commission d'orientation
- 5.6. Bureau
- 5.7. Sous comité ou groupes de travail

5.1. ORGANISME MANDATE

AFNOR Certification confie la gestion sectorielle de l'application de la Marque au Pôle Certification Plurisectorielle du LNE.

Le LNE ainsi mandaté est responsable vis-à-vis de AFNOR Certification de toutes les opérations de gestion qui lui sont confiées, conformément à l'article 7.1 des Règles générales de la Marque NF.

Tous les intervenants dans le processus de la marque NF sont tenus, conformément à l'article 9 des règles générales de la marque NF au secret professionnel. Le cas échéant, sur demande des fabricants, une convention peut être signée entre le LNE et le fabricant.

5.2. ORGANISME D'AUDITS

Le LNE confie les audits aux organismes suivants :

LABORATOIRE NATIONAL DE METROLOGIE ET D'ESSAIS (LNE)

1, rue Gaston Boissier
75724 PARIS CEDEX 15
Tel. 01 40 43 37 00

Le titulaire ou le demandeur doit faciliter aux agents chargés des audits et des inspections les opérations qui leur incombent dans le cadre de leur mission.

5.3. ORGANISMES D'ESSAIS

Le LNE confie les essais aux laboratoires indépendants désignés ci-après :

LABORATOIRE NATIONAL DE METROLOGIE ET D'ESSAIS (LNE)

Direction des Essais (DE) – Pôle Chimie et physico-chimie des matériaux
Direction de la Métrologie Scientifique et Industrielle (DMSI) – Pôle Photonique-Energétique
Direction des Essais (DE) – Pôle Mécanique
29 Avenue Roger Hennequin
78197 TRAPPES
Tél. 01 30.69.10.00.

Georg FISCHER

Ebnatstrasse 102
8201 SCHAFFHAUSEN - SUISSE

Les laboratoires d'essais souhaitant effectuer des essais font acte de candidature auprès de l'organisme mandaté. La candidature est soumise, pour avis, au comité de marque.

Les laboratoires intervenants doivent répondre aux critères définis par la norme NF EN 17025 et faire l'objet d'une accréditation par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) ou par un organisme européen reconnu dans un délai ne devant pas excéder 18 mois.

Sur proposition du Comité de marque, les essais peuvent être exécutés dans le laboratoire du fabricant si celui-ci dispose d'un système d'assurance qualité des essais préalablement reconnus par le LNE.

5.4. COMITE DE MARQUE

5.4.1. CONSTITUTION DU COMITE

Il est constitué un comité de marque dont les attributions sont définies à l'article 7.3.2. des règles générales de la marque NF. Sa composition nominative est approuvée par l'organisme mandaté, chaque membre en étant informé par celui-ci.

Le mandat des membres est de 2 ans, il est renouvelable par tacite reconduction.

Le président du comité de marque est nommé dans les mêmes conditions, après consultation du comité de marque. La règle est l'alternance entre les collèges. Toutefois, le mandat d'un président peut être prorogé de une ou plusieurs années, si aucune candidature représentant un autre collègue ne se dégage.

L'exercice des fonctions de membre du Comité de marque est strictement personnel. Toutefois, en cas d'absence, un suppléant est désigné et nommé dans les mêmes conditions que les titulaires.

Le LNE rédige le compte rendu des observations et propositions formulées en réunion de comité. Ce compte rendu est adressé à tous les membres du Comité de marque

5.4.2. COMPOSITION DU COMITE

- 1 Président (à désigner par les membres du Comité de marque)
- 2 Vice-Présidents :
 - 1 représentant d' AFNOR Certification
 - 1 représentant de l'Organisme mandaté : LNE - Pôle Certification Plurisectorielle

Représentants des fabricants, syndicats et autres industries

- 3 extrudeurs titulaires de la marque et 1 représentant du Syndicat des Tubes et Raccords en polyéthylène (les représentants du collège extrudeurs seront désignés par les titulaires)
- 3 producteurs de compositions titulaires de la marque dont 1 représentant du Syndicat Professionnel des Producteurs de Matières Plastiques

Représentants des utilisateurs/prescripteurs

- 1 représentant de l'Association Française du Gaz (AFG)
- 1 représentant de Syndicat National du Commerce des demi-produits en métaux non Ferreux Matières Plastiques et autres matériaux
- 4 représentants des utilisateurs (dont 1 représentant de GDF SUEZ et 1 représentant des Sociétés de distribution d'eau potable)

Organismes scientifique et technique

- 1 représentant du BNPP (Bureau de Normalisation des Plastiques et de la Plasturgie)
- 1 représentant des auditeurs et des laboratoires d'essais
- 1 représentant de CERTIGAZ

5.5. COMMISSION D'ORIENTATION

Il est créé dans le cadre de cette marque une commission d'orientation qui se réunit une fois par an. A cette occasion, le LNE présente un bilan général de l'activité de la marque et les évolutions générales des règles de certification de la marque qui ont été définies par le comité de marque.

La commission donne son avis sur cette évolution en terme général, elle n'a pas droit de regard sur les dossiers particuliers.

La composition de la commission d'orientation est la suivante :

- 1 Président (à désigner par les membres du Comité de marque)
- 2 Vice-Présidents :
 - 1 représentant d' AFNOR Certification
 - 1 représentant de l'Organisme mandaté : LNE – Pôle Certification Plurisectorielle

Représentants des fabricants, syndicats et autres industries

- Tous les fabricants de tubes titulaires de la marque
- Tous les fabricants de compositions admises
- 1 représentant du Syndicat Professionnel des Producteurs de Matières Plastiques
- 1 représentant du Syndicat des Tubes et Raccords en Polyéthylène
- 1 représentant des fabricants de raccords

Représentants des industries et administrations utilisatrices et prescripteurs

- 1 représentant de Gaz de France
- 1 représentant de l'Association Française du Gaz (AFG)
- 2 représentants des sociétés de distribution d'eau potable
- 1 représentant du Syndicat National du Commerce des demi-produits en métaux non Ferreux, Matières Plastiques et autres matériaux
- 1 représentant des distributeurs

Organismes scientifique et technique

- 1 représentant du BNPP (Bureau de Normalisation des Plastiques et de la Plasturgie)
- 1 représentant des auditeurs
- 1 représentant de chaque laboratoire d'essais
- 1 représentant de CERTIGAZ

Administrations

- 1 représentant du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget - Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
- 1 représentant du Ministère de la Santé - Direction Générale de la Santé

5.6. BUREAU

Pour des raisons d'efficacité, le Comité de marque peut déléguer ses attributions à un bureau, dont les membres sont désignés nominativement et choisis obligatoirement parmi ceux du comité de marque.

Le bureau est composé du président du Comité de marque, d'un représentant des fabricants, d'un représentant des utilisateurs, du représentant du LNE, du représentant des laboratoires et du représentant des auditeurs qualifiés.

Le bureau se réunit en fonction des nécessités.

Au cours des réunions du Comité de marque, il est rendu compte des travaux effectués par le bureau.

5.7. SOUS COMITES OU GROUPES DE TRAVAIL

Pour la conduite de certains travaux ponctuels, d'ordre technique ne nécessitant pas la convocation de l'ensemble des membres du Comité de marque, il peut être créé un sous-comité dont les membres sont désignés nominativement et choisis parmi ceux du Comité de marque. Il peut être fait appel à des professionnels ou personnalités extérieurs.

Les missions de ce sous-comité seront précisées par le Comité de marque ; ses attributions seront généralement limitées à l'élaboration de projets, de propositions ou à la fourniture de compléments d'information sur un sujet donné pour le compte du Comité de marque.

Sous-comité "régime financier"

Le sous-comité "régime financier" est constitué des producteurs de compositions et des extrudeurs de tubes titulaires de la marque NF, AFNOR Certification, du LNE qui peut se faire assister par les organismes chargés des vérifications en usine et des essais.

Il se réunit annuellement en vue d'examiner et de valider les tarifs pour l'année à venir.